



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



RECOMMANDATION 7.7*

PROGRAMME RELATIF AUX VOIES DE MIGRATION AMÉRIQUE – PACIFIQUE

Adoptée par la Conférence des Parties à sa septième session (Bonn, 18-24 septembre 2002)

Prenant note des diverses activités entreprises dans la région centraméricaine (Panama) et sud-américaine en vue de la protection des espèces migratrices d'oiseaux d'eau, telles que le Réseau de la réserve des oiseaux du littoral de l'hémisphère Ouest, le Recensement des oiseaux d'eau néotropicaux ainsi que les projets entrepris sous l'égide de la CMS, comme ceux portant sur les flamants des Andes et l'oie des Andes à tête rousse ;

Notant l'initiative initiale du regretté Lic. Pablo Canevari de mettre en commun de nombreuses activités et d'instituer un accord relatif aux voies de migration Amérique – Pacifique au titre de la Convention de Bonn ;

Notant en outre les travaux entrepris par le Gouvernement néerlandais et Wetlands International pour transformer l'initiative originelle en proposition de programme intitulé « Zones humides et oiseaux des Amériques », connu également sous le nom de « Programme relatif aux voies de migration Amérique – Pacifique », qui a été publié en juin 2001 et fait actuellement l'objet d'un vaste processus de consultations dans la région et en Amérique du Nord ;

Consciente de la grande importance pour la région des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, comme l'indique le rapport « Wetlands of South America : An Agenda for Biodiversity Conservation and Policies Development » (Wetlands International, 2001) et des besoins aigus de conservation sur toute la voie de migration, de préférence dans le cadre d'un accord multilatéral sur les voies de migration fondé sur l'Article IV de la Convention ;

Notant les changements importants de l'habitat dans les zones d'hivernage, en particulier pour les oiseaux de littoral, et les indications selon lesquelles pratiquement toutes les espèces diminueraient en nombre ;

Consciente également de l'importance particulière accordée dans le projet de programme au renforcement des capacités, à l'association des communautés, à la coopération internationale et à la collecte de données importantes pour la gestion des populations d'oiseaux d'eau et de leurs habitats, tel que : Evaluation des zones humides d'Amérique du Sud et Recensement des oiseaux d'eau néotropicaux ; et

Désireuse de voir le programme mis en œuvre en temps voulu à titre de contribution importante aux objectifs généraux de la CMS et en vue de l'élaboration éventuelle d'un accord plus formel sur les voies de migration, tel que celui mis au point pour les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique – Eurasie ;

* Le projet original de cette recommandation, examiné par la Conférence des Parties, a été référencé 7.4.

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Invite* les Etats de l'aire de répartition concernés, qu'ils soient ou non Parties à la CMS, à continuer à appuyer l'élaboration du Programme relatif aux voies de migration Amérique – Pacifique ;
2. *Prie* le Secrétariat de soutenir comme il se doit cette initiative ; et
3. *Encourage* les Parties intéressées à continuer à appuyer le processus d'élaboration, de concert avec les Parties à la CMS dans la région, et à envisager d'octroyer un financement une fois le programme mis au point et prêt à être appliqué.

* * *